

Burundi : l'OLUCOME accuse le pouvoir de vouloir spolier les parcelles des exilés

@rib News, 05/06/2018
Objet : Demande d'annuler la mise en demeure pour les acquéreurs des parcelles non encore bâties
Excellence Monsieur le Ministre, L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vient d'être informé par les citoyens que le Directeur Général de l'urbanisme et de l'habitat a sorti un communiqué de référence n° 735/DGUH/248/2018 du 29 mai 2018 portant sur la mise en demeure aux acquéreurs des parcelles non encore bâties.

Ce communiqué précise que cette direction octroie un délai d'1 mois aux acquéreurs des parcelles afin de les mettre en valeur suivant les normes urbanistiques. Passé ce délai, il informe l'acquéreur que la parcelle lui sera retirée définitivement sans une autre forme d'avertissement. Lire l'intégralité de la Lettre

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});